

la Lettre

Gennes VAL de LOIRE



LE MOT DU MAIRE



L'édito de la lettre de GENNES-VAL-DE-LOIRE que vous vous apprêtez à parcourir, signe la fin de la mandature. Après le scrutin de mars 2020, je ne serai plus maire de Gennes-Val-de-Loire.

Je peux -je pense- quitter mes responsabilités de maire avec le sentiment de « mission accomplie ». Je l'ai assurée avec passion, enthousiasme, humilité, et je remercie celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance pendant ces 3 mandats.

Que souhaiter à la femme ou l'homme qui va me succéder ? Je lui souhaite la même collaboration que celle que j'ai connue au cours de mes 3 mandats, car l'avenir se construit sur l'intelligence collective. Un maire n'est rien sans l'investissement de l'équipe municipale et des professionnels qui l'accompagnent.

A l'aube de cette fin de mandat, je ne ferai pas de bilan, c'est trop prétentieux, mais je suis fier de pouvoir dire qu'avec les élus qui m'ont accompagné, nous avons tenu nos engagements. Nous avons maintenu les services aux habitants dans un contexte budgétaire très contraint, les projets engagés, réalisés ou sur le point d'aboutir, l'ont été pour la population et sans dégrader les finances de la commune. Nous avons su fédérer pour créer la commune nouvelle GENNES-VAL-DE-LOIRE.

Cette mandature a été marquée par une profonde restructuration territoriale (application de la loi NOTRE) qui s'est concrétisée par la création de SAUMUR VAL DE LOIRE, issue de la fusion des intercommunalités, et la mise en place de la commune nouvelle GENNES-VAL-DE-LOIRE.

Cette réorganisation nous a permis d'enclencher une nouvelle dynamique territoriale qui donne à notre commune un regain d'attractivité et de nouvelles perspectives. Les orientations prises par la municipalité ont permis à la commune de se métamorphoser, de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure, de bien s'ancrer dans le territoire. Notre vigueur est toutefois fragile et il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de confirmer l'attractivité de Gennes-Val-de-Loire et conforter son positionnement dans les politiques intercommunales, régionales et nationales.

Maire de Gennes depuis 2001, et de Gennes-Val-de-Loire depuis 2016, je suis de ceux qui pensent que s'inscrire dans une gouvernance de trop longue durée, c'est prendre le risque de s'enfermer dans des habitudes, de ne plus répondre aux attentes des concitoyens.

C'est pourquoi, j'ai fait le choix de ne pas conduire de liste une nouvelle fois, mais quelques grands dossiers n'étant pas aboutis, je n'exclus pas l'idée d'apporter mon concours à l'une des listes qui se présentera à vous dans quelques semaines.

Je profite de cette lettre de fin d'année pour évoquer la cérémonie des vœux à laquelle vous êtes conviés. Elle se déroulera le 17 janvier 2020 à 19 h, maison des loisirs André Courtiaud à Gennes.

Je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année 2020. Qu'elle soit source de bonheur, de réussite. Qu'elle vous apporte beaucoup de joie ainsi que la santé et l'optimisme pour en profiter.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Yves FULNEAU, Maire de Gennes-Val-de-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

16 DÉCEMBRE
10 FÉVRIER

20 h
Maison des loisirs
André Courtiaud

CEREMONIE DES VŒUX GENNES-VAL-DE-LOIRE

Vendredi 17 janvier
à 19h
Maison des loisirs
André Courtiaud

TRAVAUX

MAIRIE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE

Cette fois, c'est parti.

Le bâtiment des Rosiers-sur-Loire va être rénové et reconfiguré de fond en comble pour tous ses niveaux, pour un montant de travaux de 1 007 320 € HT, comprenant notamment : renforcement des planchers, travaux d'isolation thermique, installation d'un chauffage par géothermie, création d'un espace accueil du public dans l'actuel hall d'entrée, et redéfinition des espaces pour accueillir les bureaux de l'équipe administrative.



BÂTIMENT DE L'AMICALE DE GRÉZILLÉ

La couverture du bâtiment a été rénovée : reprise de la charpente, remplacement des ardoises et des gouttières, pour le confort de l'association de l'Amicale Laïque. Les travaux se montent à 16 466 € TTC.



TRAVAUX DU CENTRE-BOURG DE GENNES



Les travaux se poursuivent avec l'aménagement de la place de l'Etoile et la rue de la Poste. L'accès de la mairie restera encore difficile jusqu'aux fêtes de fin d'année.

Les travaux réalisés consistent dans le réaménagement de trottoirs, d'espaces cyclables, du carrefour et la création de places de parking supplémentaires.

ILOT DU MOULIN

Après une phase d'études, les premiers travaux ont été engagés. Ainsi, des travaux de démolition du Moulin, ses dépendances ainsi que la dépendance de la propriété bâtie ont été réalisés. Ils ont été complétés par la démolition de la maison à l'angle de la rue du Grand Moulin et de la rue de la Poste.



Suite à la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la propriété de l'ancien moulin, des fouilles ont également été prescrites.

Depuis le 16 septembre, une équipe de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) fouille, à l'angle de la rue de la Poste et de la rue du Grand Moulin, les vestiges d'une tannerie en usage depuis au moins le XVIème siècle et jusqu'au XVIIIème siècle. Prescrite par l'Etat (DRAC Pays de la Loire, service régional de l'Archéologie) suite à un diagnostic réalisé en 2016, cette fouille s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement mené par l'entreprise publique locale Alter Public, pour le compte de la collectivité. L'étude des traces matérielles complètera les connaissances de ce site mentionné dans les textes anciens. Plus largement, les résultats de la fouille enrichiront les connaissances sur cette activité autrefois très répandue dans le bassin de la Loire.

Le projet de renouvellement prévoit :

- la remise à jour du bief et de son aménagement paysager
- La requalification de la rue du Grand Moulin
- La construction d'une maison de santé, de commerces et de logements.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX



L'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom, ainsi que la rénovation de l'éclairage public sont en cours, rue des Turcies à Saint-Martin-de-la-Place et rue Jean-François Bodin à Chênehutte.

Les travaux conduits par le SIEM (Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) se monteront, pour la part communale, à 84 694,76 € (rue des Turcies) et à 85 305,02 € (rue Jean-François Bodin).

Les mêmes travaux débuteront en janvier, rue de la Chapelle à Grézillé, pour un financement communal de 63 268,26 €.

TRAVAUX

ECOLE "LES CASTORS"

Des travaux d'isolation thermique et phonique ont été réalisés dans l'école "Les Castors" de St-Martin-de-la-Place pendant les vacances de la Toussaint, pour un montant de 15 801,64 € TTC.

Cette amélioration permettra de réaliser des économies d'énergie et d'apporter un surcroit de confort acoustique et thermique aux enfants et enseignants.



LAVOIR SAINTE-ANNE GRÉZILLÉ

Des travaux d'étanchéité ont été réalisés au lavoir St Anne de Grézillé. Ils ont pour but de permettre la nouvelle captation d'eau pour alimenter la baignade de Grézillé.



PROJETS

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ

Après une longue période d'élaboration, le projet du bâtiment destiné à accueillir le pôle Maison de santé pluridisciplinaire à Gennes est abouti. Le permis de construire délivré le 17 octobre 2019 comporte outre la maison de santé, deux cellules commerciales et 12 appartements T2 et T3.

Elle est destinée à accueillir non seulement médecins, infirmières, kinésithérapeutes et sage-femme déjà présents sur la commune, mais également de nouveaux praticiens médicaux ou paramédicaux afin de renforcer l'offre de soins de proximité sur notre territoire.

La première pierre de cette construction qui doit être terminée en juin 2021, sera posée fin janvier 2020.



MAISON FRANCE SERVICES

Par décision du 18 novembre, le Conseil Municipal a validé la création d'une "Maison France Services" pour le territoire de Gennes-Val-de-Loire à l'horizon 2021. La Préfecture de Maine-et-Loire a été saisie de notre demande de labellisation.

Initié par le gouvernement au printemps 2019, le réseau France Services poursuit 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics ;
- Une plus grande simplicité des démarches administratives et une assistance aux démarches numériques qui se sont généralisées ;
- Une qualité de service renforcée.

Cette démarche a pour objectif de faire revenir dans un lieu centralisé les opérateurs et les administrations qui se sont éloignés de nos territoires (tels que CAF, caisses de retraites, Pôle emploi, services fiscaux, informations jeunesse, aides au logement, etc...).

PLU - RÉUNION PUBLIQUE LE 18 DÉCEMBRE



La procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit. La troisième phase est engagée. Le règlement et le zonage sont en cours d'élaboration pour définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles). **Une réunion de présentation des principes ayant conduit à la définition du zonage aura lieu MERCREDI 18 DÉCEMBRE à 18h30 à la maison des loisirs A. Courtiaud, à Gennes.**



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

TROMBINOSCOPE AGENTS RECENSEURS



BOURBON Nadine
Chênehutte
Trèves-Cunault



YOR Nadine
Chênehutte
Trèves-Cunault



GAUGUE Gaëtan
Chênehutte
Trèves-Cunault



BOUVIER Hubert
Gennes



CHAUDRON Hervé
Gennes



HAVY Alain
Gennes



HAVY Nadège
Gennes



LORIOU Benjamin
Gennes



CHAGNAUD Alain
Grézillé



DIDIER Claude
Le Thoureil



CHUPIN Pierre-Yves
Les Rosiers-sur-Loire



CUREAU Serge
Les Rosiers-sur-Loire



GUENIER Gérard
Les Rosiers-sur-Loire



KLEIN Gilles
Les Rosiers-sur-Loire



MAZE Jean-Pierre
Les Rosiers-sur-Loire



NEAU Isabelle
Les Rosiers-sur-Loire



BROUMAULT Chantal
St-Georges
des-Sept-Voies



St-Georges
des-Sept-Voies



GIRARD Marie-Laure
St-Martin
de-la-Place



HANNEQUIN Christophe
St-Martin
de-la-Place



YOR Bernard
Agent recenseur suppléant

Les agents recenseurs se présenteront à votre domicile munis d'une carte officielle.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

VIE MUNICIPALE

LA VIE DES MAIRIES DELEGUEES

Le service urbanisme sera fermé le mardi 7 janvier.

Dates de fermeture des mairies déléguées :

ST-MARTIN-DE-LA-PLACE

➔ du 23 au 28 décembre

GRÉZILLÉ

➔ du 23 décembre au 4 janvier

ST-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

➔ du 29 janvier au 4 janvier



CEREMONIE DES VŒUX

Tous les habitants de Gennes-Val-de-Loire sont invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **vendredi 17 janvier à 19h**, à la maison des loisirs André Courtiaud.

 GENNES-VAL-DE-LOIRE Vendredi 17 janvier à 19h Maison des loisirs André Courtiaud	 ST-MARTIN-DE-LA-PLACE Vendredi 10 janvier 19h30 Centre Culturel du Clos Marçais	 CHÊNEHUTTE TRÈVES-CUNAUT Samedi 11 janvier 11h Salle des loisirs de Trèves	 LE THOUREIL Samedi 11 janvier 15h Maison du Vieux Puits
	 GRÉZILLÉ Samedi 11 janvier 18h Salle des loisirs M. Bonvalet	 ST-GEORGES- DES-SEPT-VOIES Dimanche 12 janvier 11h Salle La Sansonnière	

DE NOUVEAUX VISAGES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Deux nouveaux agents arriveront le 6 janvier :

- ♦ Catherine LEBLÉ, agent administratif. Elle assurera l'accueil dans les mairies déléguées de Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes et Le Thoureil. Elle arrive de la commune de Verrières-en-Anjou.
- ♦ Valérie GROLLIER, agent instructeur au service urbanisme en phase de déploiement, issue du bureau d'études Urbago.

Et à compter du 10 février, Séverine NEVEU occupera les fonctions de directrice de proximité et services à la population. Elle occupait jusqu'à présent les fonctions de directrice générale des services au sein de la commune de Seiches-sur-le-Loir.

Deux agents quittent fin décembre nos effectifs pour rejoindre d'autres collectivités ; Corinne FAVREAU pour la commune de la Ménitrie et Tatiana FLECHEAU pour la commune de Lys-Haut-Layon.

LA FACTURATION ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2020

La Direction générale des finances publiques (DGFiP) informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) fournissant le secteur public, donc la commune de Gennes-Val-de-Loire, devront à leur tour transmettre obligatoirement leurs factures sous forme dématérialisée, sur le portail Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Cette disposition légale s'applique depuis janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés), depuis 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) et depuis 2017 pour celles de plus de 5 000 salariés.

Le portail Internet Chorus Pro mis à votre disposition par l'administration permet de dématérialiser facilement, gratuitement et de façon sécurisée vos factures à destination de vos clients du secteur public. Près de 70 millions de factures dématérialisées ont ainsi déjà été reçues depuis l'ouverture de Chorus Pro, provenant de près de 250 000 entreprises, dont beaucoup ont d'ores et déjà anticipé l'obligation de dématérialiser leur facturation dans leur relation avec le secteur public.

Cette dématérialisation des factures permet aux entreprises de réduire leur charge administrative et d'améliorer leur compétitivité. En effet, la facturation électronique, c'est :

- ♦ vous garantir un paiement plus rapide par les administrations ;
- ♦ un gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi de vos factures ;
- ♦ des économies d'affranchissement et d'archivage papier ;
- ♦ le suivi en ligne sur Chorus Pro du traitement de vos factures.





SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RETRAIT DES DOSSIERS

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.gennesvalde Loire.fr ou vous pouvez le retirer dans les mairies déléguées. Il doit être retourné avant le **14 février 2020**, dernier délai. Tout dossier incomplet ou déposé après cette date ne pourra pas être traité.

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTIONS SUR LES
LISTES ÉLECTORALES
vendredi 07 février 2020.**

PROCURATION



Vous serez absent le 15 mars et/ou le 22 mars.

Vous pouvez donner procuration à une personne de votre choix inscrite également sur les listes électorales de Gennes-Val-de-Loire, quelque soit son bureau de vote.

Pour établir la procuration, présentez-vous au tribunal d'instance, ou à la gendarmerie ou au commissariat de police.

LISTES ELECTORALES

Connaître son inscription en ligne



Depuis avril 2019, le site service-public.fr permet à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales d'une commune ; <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Ce service est extrêmement utile et simple d'utilisation : il suffit de renseigner son identité (nom + tous les prénoms), sa commune, son sexe et sa date de naissance. Si l'électeur est bien inscrit dans cette commune, le site lui renvoie le numéro et l'adresse de son bureau de vote, ainsi que son numéro d'ordre sur la liste de la commune ; il peut également éditer directement une attestation d'inscription sur la liste électorale.

Si vous constatez une erreur de rattachement à un bureau de vote de Gennes-Val-de-Loire, vous pouvez vous rapprocher du service Elections de la Mairie au 02.41.51.81.30 et fournir un justificatif de domicile.

S'il s'agit d'une erreur sur votre état civil, vous devrez demander la correction à l'INSEE soit par téléprocédure sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454> ou par courrier adressé à l'INSEE des Pays de la Loire - Pôle RFD - 105 rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES CEDEX 2

Mode de scrutin : ce qui change pour les élections municipales les 15 et 22 mars 2020



2020 connaîtra les premières élections municipales organisées à l'échelle de la commune nouvelle. Il n'y aura donc plus de listes de candidats pour les communes déléguées mais des listes de 37 candidats représentant toute la commune de Gennes-Val-de-Loire.

Les 6 élus délégués communautaires auprès de l'Agglomération Saumur Val de Loire seront désignés par le même scrutin. Les listes doivent être complètes pour être acceptées en Préfecture. Les candidatures isolées ou d'un groupe inférieur à 37 personnes sont donc impossibles, tout comme celles ne respectant pas la parité hommes - femmes.

De même, au moment du vote, ce scrutin de listes implique que seuls seront comptabilisés comme valides les votes exprimés à partir d'un bulletin officiel d'une liste déposée et sans modification.

Les bulletins raturés, pour en retirer certains noms, en ajouter d'autres, ou modifier l'ordre des candidats seront considérés comme nuls.

Présentation d'un titre d'identité lors du vote

Tous les électeurs de Gennes-Val-de-Loire doivent présenter au président de leur bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation en tenant lieu, un titre d'identité. La liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'Intérieur et consultable sur le site de la commune :

<https://www.gennesvalde Loire.fr/liste-electorale/>



Les électeurs non munis de leur titre d'identité NE POURRONT PAS PRENDRE PART AU SCRUTIN.

VIE MUNICIPALE

LETTRE AUX PARENTS



Retrouvez la dernière lettre aux parents sur le site internet :

www.gennesvalde Loire.fr - Rubrique Publications

Vous y découvrirez les dates d'inscriptions à l'accueil des loisirs, aux activités "Tickets sport" et "Ados".



Pendant les vacances de Noël, l'accueil de loisirs sera ouvert les 30 et 31 décembre et les 2 et 3 janvier.

Le 31 décembre, il fermera à 18h.

Programme : *Le Nouvel an dans le monde*

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pour la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport, vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de la demande.

Pour la commune de Gennes-Val-de-Loire, les mairies équipées les plus proches sont :

- ⇒ Angers : 02 41 05 40 00
- ⇒ Beaufort-en-Vallée : 02 41 79 74 60
- ⇒ Brissac-Loire-Aubance : 02 41 91 74 00
- ⇒ Doué-la-Fontaine : 02 41 83 11 83
- ⇒ Saumur : 02 41 83 30 00

Des mairies exigent que la demande se fasse sur rendez-vous. Nous vous conseillons d'anticiper votre demande, car les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent être longs.

Avant de vous rendre à la mairie, vous avez la possibilité d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : www.service-public.fr.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT.

Tous les jeunes Français, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera remise par la mairie.



Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Vous pouvez vous informer sur le contenu de votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et son organisation sur le site du Centre du Service National : www.majdc.fr.



CHANGEMENT DE COLLECTE DES DECHETS AU 1^{ER} JANVIER 2020

COMMUNES DÉLÉGUÉES DE SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE ET LES ROSIERS-SUR-LOIRE

A compter du 1^{er} janvier 2020, les ordures ménagères seront collectées tous les 15 jours alternativement à la collecte des emballages, par Saumur Agglopropreté.

Chaque foyer recevra un calendrier de collecte (distribué avec la présente lettre d'information).

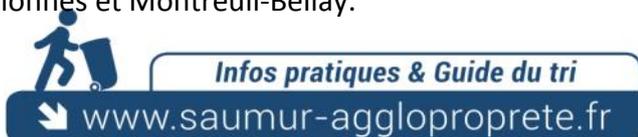
Lorsque votre jour de collecte habituel tombe un jour férié, la collecte est reportée :

- ⇒ Au mercredi si votre jour habituel est le lundi ou le mardi
- ⇒ Au samedi si votre jour habituel est le jeudi ou le vendredi.

NOUVELLE CONSIGNE DE TRI

Le papier est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire de votre secteur. Il n'est plus accepté dans les bacs jaunes.

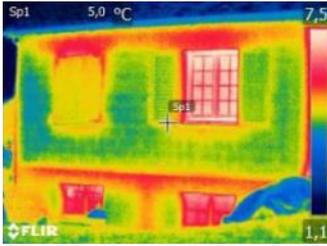
La déchèterie sera désormais accessible sans vignette. Les déchèteries du territoire de l'agglomération de Saumur Val de Loire concernées par ce dispositif : St-Lambert-des Levées, Longué, Saumur, Vernantes, Allonnes et Montreuil-Bellay.



KYRIELLE
Saumur Agglopropreté
201 boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR
02 41 50 44 67
accueil@agglopropre49.fr



VIE MUNICIPALE



TRAQUE AUX WATTS

68 personnes se sont inscrites à l'opération. Le seuil ayant été atteint, l'inscription d'une vingtaine de personnes a dû être refusée. Une suite à cette opération est en cours de réflexion.

Les clichés thermographiques ont été pris entre la période du 18 novembre au 10 décembre.

A l'occasion d'une soirée d'information qui a eu lieu le mercredi 11 décembre, les sujets sur la thermographie, la rénovation, le démarchage abusif et les aides financières ont été abordés.

PLAN DE VILLE

Un plan de la commune a été élaboré. Vous pourrez le retrouver dans les mairies déléguées et l'Office de Tourisme.



SERVICE URBANISME

Place de l'Etoile - Gennes
Tél. 02 52 21 03 05

urbanisme@gennesvaldeloire.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.
Uniquement sur rendez-vous l'après-midi.

SECHERESSE - DECLARATION CATASTROPHE NATURELLE



Suite aux dépôts de plusieurs déclarations pour des dégâts sur les habitations provoqués par la sécheresse, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera déposée. L'instruction par les services de l'état n'interviendra qu'au printemps 2020, la reconnaissance éventuelle de l'état de catastrophe naturelle sera prononcée au plus tôt au début de l'été.

En parallèle du dépôt de déclaration en mairie, nous vous incitons à faire une déclaration auprès de votre assurance en l'informant qu'une demande de reconnaissance est en cours d'instruction.

Si la demande de reconnaissance est acceptée nous en informerons les sinistrés.

A savoir : Si la déclaration auprès de l'assurance n'est pas faite en amont, vous ne disposerez que de 10 jours pour la faire à partir de la parution au Journal Officiel de l'arrêté de reconnaissance.

ENQUÊTE LOGEMENTS 2020

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales réalise, au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020, une enquête sur le logement en France métropolitaine.

L'enquête a pour objectif d'offrir une photographie complète et précise du parc de logements en France métropolitaine et de ses conditions d'occupation : indicateurs sur la qualité de l'habitat, part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc.

Dans notre commune, quelques logements seront concernés. Un enquêteur de la société IPSOS chargé d'interroger les ménages occupant ces logements prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

www.enquete-logement2020.fr - Tél. 0 800 970 674

enquete-logement2020@ipsos-direct.fr

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

Vous souhaitez améliorer le confort de vie dans votre logement et vous posez des questions

- Quel chauffage pour mon logement ?
- Comment bien isoler mon pavillon ?
- Comment adapter mon logement pour y vivre plus longtemps ...
- Ai-je droit à des aides financières ? ...

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION | ANJOU | Agence nationale de l'habitat

Le Programme d'intérêt général (PIG) de « lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » mis en place par le Département de Maine-et-Loire peut peut-être répondre à vos questions.

Ouvert aux habitants de l'Agglomération, ce dispositif mobilise des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribuées sous certaines conditions (revenus, logement de + de 15 ans, être propriétaire de son logement,...).

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez prendre contact avec le Service Habitat du Département de Maine-et-Loire, délégataire des aides de l'ANAH au 02 41 18 80 79 ou à cellulehabitat@maine-et-loire.fr

En complément de cette subvention principale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier aux projets de travaux sous réserve d'éligibilité aux aides ANAH.

Pôle Habitat

Pour tout complément d'information, le Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire répond à vos questions : **02 41 40 45 56**

GALETTE DES ROIS

Le CCAS invite toutes les personnes de 65 ans et plus de la commune de Gennes-Val-de-Loire, le **mardi 4 février 2020 à 15 h à la Maison des Loisirs René Sauleau aux Rosiers-sur-Loire**, à venir partager la galette des rois en chansons d'hier et d'aujourd'hui avec Flora Simonne, chanteuse.

Vous devez vous inscrire, avant le 21 janvier 2020, auprès du service social de la mairie de Gennes-Val-de-Loire :
Tél. 02 52 21 03 06

RETOUR EN IMAGE SUR LES REPAS DES AINÉS



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - EDITION 2019



Les 19 lauréats étaient réunis samedi 19 octobre au centre culturel du Clos Marçais pour la remise des prix.

Trois critères ont été retenus pour désigner les lauréats : une vue d'ensemble visible de la rue, les variétés et harmonie des couleurs et l'association végétale de l'environnement.

Lauréats : 1er Joseph TURPAULT (Saint-Martin-de-la-Place), 2^{ème} Marcel TAPIN (Saint-Martin-de-la-Place), 3^{ème} Jean-Claude BEAUJON (Saint-Martin-de-la-Place), 4^{ème} Fernand THIERRY (Gennes).

RÉSIDENCE AUTONOMIE - FÊTE DES NONAGÉNAIRES

Rendez-vous très attendu dans la résidence autonomie "Les Fontaines", la fête des Nonagénaires organisée tous les ans par l'établissement a eu lieu le mardi 15 octobre 2019. Cette année, on a célébré 19 anniversaires de Nonagénaires de 90 ans à 99 ans. Ils étaient accompagnés des membres de leurs familles et des autres résidents. Comme à son habitude, l'évènement a été fêté en musique avec Luc Bourdon dont le répertoire varié a permis aux 80 convives de passer un moment agréable. L'animation s'est terminée par le traditionnel gâteau et la remise de cadeaux.

L'arbre de Noël a eu lieu le 5 décembre.

Un grand merci aux bénévoles et au personnel pour ces moments festifs qui sont toujours très appréciés de tous.

Les seniors de la commune ont la possibilité de venir déjeuner le midi à la salle à manger de la Résidence Autonomie. Ils peuvent pour cela prendre contact auprès de la Direction au 02 41 51 86 86.



Proche du centre-bourg, la résidence autonomie offre aux résidents une liberté d'aller et venir permettant ainsi de garder du lien social et d'accéder aux commerces de proximité.

**66 logements de type T1 bis et T2
d'une superficie de 32 à 53 m²
dont 12 pavillons de plain-pied**

Multiples prestations (accompagnement quotidien, restauration quotidienne, soins courants, sorties, animations, service d'urgence avec le bip, etc...)

Gérée par le CCAS de la commune de Gennes-Val-de-Loire

RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FONTAINES

46 rue de la Croix - Les Rosiers-sur-Loire 49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE
Tél. 02 41 51 86 86 - residenceautonomielefontaines@orange.fr
www.gennesvaldeloire.fr/residence-autonomie/

VIE QUOTIDIENNE

ASSOCIATION SAUMUR CHATS LIBRES

La population féline est en constante progression, on trouve de plus en plus de chatons abandonnés notamment au printemps ; les associations de défense des animaux sont saturées et ne peuvent plus accueillir ces chatons.

Aussi nous recommandons vivement à tous les propriétaires de chats et de chattes de procéder à la stérilisation de leurs animaux afin de stopper cette propagation de chatons.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que tous les chiens, chats et carnivores domestiques doivent être identifiés ; c'est une obligation (article L212.10 du Code rural) qui facilite le travail de recherche des propriétaires pour les communes, les vétérinaires et les associations telles que la SPA lorsque des animaux errants leur sont confiés.

Nous sollicitons donc votre bienveillance pour le bien être de ces animaux et pour éviter toute divagation de chats errants dans notre commune pouvant entraîner des nuisances de voisinage.



AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES



Le CCAS de Gennes-Val-de-Loire peut apporter une aide directe aux familles en difficulté afin de permettre à leurs enfants de participer aux voyages scolaires.

Qui peut en bénéficier ? Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Gennes-Val-de-Loire et au collège.

Montant de l'aide : elle est plafonnée à 20 € par élève, par jour avec un maximum de 5 jours et est attribuée une fois par an et par enfant. La famille a un reste à charge de 5 € minimum par enfant et par jour. Ce montant peut être variable en fonction des ressources du demandeur. Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 300 €.

La demande doit être adressée directement au CCAS de Gennes-Val-de-Loire ou par le biais de l'assistant(e) social(e).

BRUITS DE VOISINAGE



Suite à diverses plaintes reçues en mairie, un rappel de la réglementation :

Les bruits de voisinage (générés par le comportement d'une personne ou d'un animal) causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- ♦ par une personne, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ♦ ou par une activité (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- ♦ ou par un animal (exemple : aboiements).

Le contrevenant est passible d'une amende pouvant atteindre 450 €.

Nous vous rappelons que les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage ne peuvent être effectués que :

- ♦ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- ♦ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- ♦ les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour en savoir plus : <https://www.bruit.fr/bruits-de-voisinage-lies-aux-comportements/bruits-de-comportements-droits-et-demarches>

Merci à tous de respecter son voisinage pour des relations apaisées.

HALTE A VELO DES DAMES BARRAU



Dans le cadre de la fête de l'Europe 2019 #2, la Région des Pays de la Loire organisait du 9 mai au 25 août 2019 un concours photo intitulé "Zoom sur l'Europe #2" afin de valoriser des projets financés par l'Europe sur les territoires ruraux de la Région.

La halte "Loire à vélo" des Dames Barrau est l'un des sites qui avait été retenus. La photo ci-dessus se classe 3^e pour le département.

ÇA BOUGE À GENNES-VAL-DE-LOIRE

LA VIE DE NOS COMMERCES

Vous venez d'ouvrir votre commerce ou de créer votre entreprise et vous souhaitez que vos coordonnées apparaissent sur le site internet de la commune et sur "la Lettre de Gennes-Val-de-Loire", contactez la mairie : mairie@gennesvalde Loire.fr

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professionnels venus s'installer à Gennes-Val-de-Loire.

Artiste

Création bijoux et aquarelles
MERLET Caroline
Loutre et colibris
Gennes
06 60 20 24 70
www.loutreetcolibris.etsy.com

Opticien

My Lunettes
rue des Gaulois
Gennes
02 41 03 64 77
mylunettes.gennes@gmail.com

Informatique

SYLLES Informatique
LESUEUR Sylvain
rue des Gaulois - Gennes
Ouverture prochainement

Entente des commerçants et artisans (ENCAR) : Assemblée générale le lundi 20 janvier 2020 à l'espace Les Ponts à partir de 19h30. Toute l'équipe d'ENCAR invite les commerçants et artisans à participer activement à son enquête sur leurs envies pour l'année 2020 (questionnaire joint à l'invitation à l'assemblée générale). Contact : Tél. 06 31 80 44 43



CONNAISSEZ-VOUS BIEN LA COMMUNE ?

Retrouvez les réponses à la dernière page

A. Quels sont les bateaux que l'on peut voir le plus fréquemment sur la Loire ?

1. Péniches, barges, chalands
2. Toues, gabares, futreaux
3. Baleiniers, aéroglisseurs, yachts

GENNES

B. quelle était la spécialité culinaire des Dames Barrau ?

1. Le silure aux asperges
2. Le brochet au beurre blanc
3. La tartiflette

LES ROSIERS-SUR-LOIRE

C. Pourquoi l'île Ollivier est-elle baptisée ainsi ?

1. Parce qu'il y a beaucoup d'oliviers
2. Parce qu'on retrouve sur les anciens cadastres une famille Ollivier à qui appartenait le lieu
3. En souvenir du prénom d'un ancien maire

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

D. Quel était la profession d'Aristide Dupetit-Thouars ?

1. Officier de marine
2. Commissaire de police
3. Agriculteur

GREZILLE

E. Où le curé Mesnet disait-il la messe ?

1. Depuis sa prison
2. Dans un champ la nuit
3. Dans une cave troglodytique

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

F. Qui était Jacques Warminski ?

1. L'ancien maire
2. Le créateur de l'Hélice Terrestre
3. Un vigneron

LE THOUREIL

G. A quel saint est consacrée l'église romane du Thoureil ?

1. Saint Genuf Saint Charles
2. Saint Maur
3. Saint Antoine de Padoue

CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT

H. Parmi ces monuments lequel ne se trouve pas à Chènehutte-Trèves-Cunault ?

1. Prieurale Notre Dame
2. Tour de Trèves
3. Château de Boumois

ÇA BOUGE À GENNES-VAL-DE-LOIRE

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DE NOTRE DAME DE CUNAUT

Inaugurées il y a vingt-trois ans, les quatre rencontres dominicales du Mai de l'orgue ont accueilli depuis une centaine de jeunes organistes formés par les meilleurs professeurs. Aujourd'hui, ces jeunes talents sont, pour la plupart, titulaires de grandes orgues et concertistes en France et à l'étranger.

Quatre concerts seront proposés, respectivement les dimanches 3, 10, 17 et 24 mai 2020 à 17 heures (entrée gratuite).

La 38^{ème} Saison des **Heures Musicales** de Cunault débutera le samedi 13 juin 2020 par un double concert. Le premier rendez-vous se déroulera à partir de 14 h 30 dans l'église romane Saint Aubin de Trèves, réputée pour son acoustique exceptionnelle. A l'issue de ce concert, le public sera invité à rejoindre la priurale de Cunault sous la forme d'une "promenade découverte" des bords de Loire, avec trois pauses musicales. Le second rendez-vous aura lieu à 17 heures dans la Priurale, avec possibilité de rencontrer les artistes "en bord de scène" à l'issue de leur prestation.

Les 38^{ème} Heures Musicales de Cunault se poursuivront le 5 et 19 juillet puis le 9 et 16 août, tantôt dans la priurale de Cunault, tantôt dans l'église de Trèves, magnifiant par la musique l'art architectural de ces deux sites exceptionnels.

ARTRODYTESPACE



L'Hélice Terrestre, espace monumental sculpté dans le tuffeau et moulé dans le béton par l'artiste plasticien Jacques Warminski de 1989 à 1993, dans le village troglodytique de l'Orbière à St-Georges-des-Sept-Voies, a accueilli en 2019 près de 3000 visiteurs. Ce site est géré par l'association ARTRODYTESPACE qui met toute son énergie pour sauvegarder cette œuvre insolite et unique, afin qu'elle puisse rester un fleuron du patrimoine du saumurois et un témoignage de la puissance créatrice d'un homme, pour que cette œuvre continue d'émerveiller et d'étonner les générations futures.

Les affres du temps ont mis à mal l'ensemble de la partie extérieure en bois de l'Hélice. Celle-ci a dû être démontée pour des raisons de sécurité. L'association a pour objectif de la reconstruire (escalier, chemin de circulation, ossature et bardage en lames de bois) mais n'a pas les moyens de faire face au montant de ces travaux. C'est pourquoi, elle fait appel à la générosité de tous ceux et celles qui ont été touchés par cette œuvre et qui souhaitent la préserver.

Une campagne de collecte de dons est lancée depuis le 15 octobre à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/artrodytespace/collectes/ensemble-sauvons-l-helice-terrestre-l-oeuvre-de-jacques-warminski>. L'équipe de l'association ARTRODYTESPACE vous remercie d'avance.

COMITE DES FETES DES ROSIERS-SUR-LOIRE



Cette année, le bilan de nos activités est positif malgré les aléas climatiques du week-end de la pentecôte.

Pour clôturer l'année 2019, des livres qui serviront de soutien pédagogique aux écoles des Rosiers pendant l'année ont été financés et distribués à tous les écoliers avant les vacances scolaires de Noël par le Comité des Fêtes.

Le 29 Novembre en remerciement pour leurs actions, tous nos bénévoles ayant participé aux manifestations de l'année étaient conviés à un repas.

A la recherche de bénévoles, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés désirant consacrer quelques heures à l'organisation d'événements populaires afin que notre village continue de vivre.

Agenda 2020 : Loto le 22 mars, Fête des fraises et du chien les 31 mai et 1er juin, Bal et feu d'artifice le 13 juillet.

ÇA BOUGE À GENNES-VAL-DE-LOIRE

ANIMATIONS

SPECTACLE DE NOËL OFFERT POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE



La commune de Gennes-Val-de-Loire **offre aux enfants de Gennes-Val-de-Loire**, âgés de 3 à 10 ans, un spectacle "Fabul" de la Compagnie Les trombines à couilles, le **MERCREDI 18 DÉCEMBRE À LA MAISON DES LOISIRS RENÉ SAULEAU AUX ROSIERS-SUR-LOIRE, À 15H**. Un goûter sera servi aux enfants à la fin du spectacle.

"Il était une fois... 3 personnages qui découvrent par hasard des objets magiques, dont un pot conteur d'histoires. Les personnages plongent alors dans le jeu comme le feraient des enfants... deviennent tour à tour conteur ou acteur. Une Blanche-Neige lunaire, un petit Poucet qui s'emmêle les pinces et confond frères et ogresses, un Chaperon Rouge tellement amateur de miel qu'il s'y vautre et s'en colle partout..."

Infos pratiques : Durée du spectacle 50 min - Gratuit, sans réservation et dans la limite des places disponibles. Renseignements complémentaires : Tél. 02 41 51 74 00.

NUIT DE LA LECTURE

Le réseau des bibliothèques de Gennes-Val-de-Loire (Gennes, Les Rosiers-sur-Loire et St-Martin-de-la-Place) organise à l'occasion de la nuit de la lecture une manifestation commune les **17 et 18 janvier 2020**.

- ◆ Vendredi 17 janvier
 - à 20h, à la bibliothèque de St-Martin-de-la-Place : "Pyjama Party"
 - à 21h, au centre culturel du Clos Marçais, Théâtre d'improvisation "Impro In Love" par la C^{ie} du regard, Imagin'action (spectacle pour les adultes et les adolescents).
- ◆ Samedi 18 janvier :
 - de 10h à 12h et de 14h à 16h, à la bibliothèque de Gennes, "En-Quête du livre dérobé"
 - à partir de 17h, à la bibliothèque des Rosiers-sur-Loire "Escape Game Harry Potter"
- ◆ Exposition, enquête à la Conserverie, jusqu'au 14 février 2020, "en quête du patrimoine".
- ◆ A l'ancienne maison de la Presse de Gennes : présentation de livres et exposition Bookface.

Pendant cette période, une braderie de livres sera à votre disposition à prix mini dans chaque bibliothèque.

CONFERENCE LOIRE

Le samedi 8 février marquera la fin du cycle de conférences sur la Loire avec Emmanuel BROUARD : *"Histoire de l'agriculture en vallée de la Loire et de l'Authion (XVIIIème et XIXème siècle)"*, à l'Espace Les Ponts à 15h.

Vous retrouverez dès 14h une exposition de la mission Val de Loire "Le Val de Loire, une terre de jardins". Nous ouvrirons également l'exposition le dimanche 9 février de 14h à 18h.



AGENDA

Sous réserve de modifications par les organisateurs

Retrouvez le détail des animations sur le site de la commune :

www.gennesvaldeloire.fr — rubrique Agenda

18 - Réunion publique PLUi

Maison des loisirs A. Courtaud
18h30 - Agglomération Saumur Val de Loire - 02 41 40 45 56

Jusqu'au 30 - Le Noël

d'Acomartisan Expo-vente - Espace Les Ponts - de 10h30 à 18h30 (fermé le 25 et 26 déc.) - Acomartisan
02 41 38 05 52 / 02 41 22 61 00

18 - Le Noël du Tennis Club

Rosiérois Club house 14h à 17h - sur inscription elvina.gazeau@gmail.com



DÉCEMBRE

18 - Spectacle de Noël Maison des Loisirs R. Sauleau - 15h - Commune de Gennes-Val-de-Loire

AGENDA

JANVIER



Cérémonie des vœux

retrouvez les dates des cérémonies page 6

Du 3 janv. au 4 fév. - Exposition L'Art du Papier Bibliothèque de Gennes Les Amis des Livres 02 41 51 09 88

3 - Don du sang Maison des loisirs A. Courtaud - de 10h à 13h Association pour le don du sang bénévole - 06 81 06 27 19

14 - Cinéma (programmation non connue à ce jour) 15h - 20h30 Maison des loisirs A. Courtaud Familles rurales

15 - Atelier création de papier Maison des Loisirs A. Courtaud 14h à 17h - Les Amis des Livres 02 41 51 09 88

Le 17 et 18 - Nuit de la lecture Bibliothèques de Gennes-Val-de-Loire (programme page 14)



17 - Galette du Tennis Club Rosiérois Club house - 19h elvina.gazeau@gmail.com

18 - Assemblée générale Maison du Vieux Puits - 20h - Le Thoureil, Patrimoines et Paysages

19 - Brocante Les Rosiers-sur-Loire Place du Mail - ENCAR 06 31 80 44 43

26 - Assemblée générale Maison des Loisirs A. Courtaud - 10h30 - La Truite Gennoise - 06 50 49 14 99

29 - Assemblée générale Maison du Vieux Puits - 19h - Le Thoureil Loisirs - lethoureil.loisirs@gmail.com

30 - Assemblée générale Salle des loisirs de Trèves - 10h30 - Sables d'Or 02 41 67 91 08

31 - Assemblée générale Centre Culturel du Clos Marçais - 19h Comité des Fêtes de St-Martin-de-la-Place - 06 38 72 73 78

31 - Spectacle "Monsieur et Madame" Espace Les Ponts - 20h30 Courants d'Loire - 06 47 61 02 15



FÉVRIER

1 - Conférence-débat "Connaissez-vous les palindromes ?" Maison du Vieux Puits - 15h - Le Thoureil Loisirs - lethoureil.loisirs@gmail.com

4 - Galette des rois pour les aînés de la commune - Maison des loisirs R. Sauleau - 15h - CCAS Gennes-Val-de-Loire

7 - Loto Maison des Loisirs A. Courtaud - 20h - Gennes Pétanque 06 70 72 30 61

Du 8 au 23 - Tournoi "Open d'hiver" Tennis Club Rosiérois sabrinabourdin@orange.fr

8 - Concours de belote Maison des Loisirs A. Courtaud - 19h30 - ESGR Football - esgrfoot49350@gmail.com

8 - Conférence "Histoire de l'agriculture en vallée de la Loire et de l'Authion" Espace Les Ponts 15h - Commune de Gennes-Val-de-Loire - 02 52 21 03 07



8 et 9 - Exposition de la mission Val de Loire "Le Val de Loire, une terre de jardins" Espace Les Ponts 14h à 17h - Commune de Gennes-Val-de-Loire - 02 52 21 03 07

11 - Assemblée générale Espace Les Ponts - 20h - Courants d'Loire 06 47 61 02 15

11 - Cinéma (programmation non connue à ce jour) 15h - 20h30 Maison des loisirs A. Courtaud Familles rurales

14 - Concert église Notre Dame des Rosiers - 20h - Les amis de l'orgue des Rosiers - 02 41 38 53 96

14 - Assemblée générale Maison des loisirs A. Courtaud - 20h Association pour le don du sang bénévole - 06 81 06 27 19

15 - Concours de belote Salle Michel Bonvalet - 19h - Amicale laïque de Grézillé - 06 22 90 17 97

15 et 16 - Théâtre "Allez les jaunes" Troupe de St-Nicolas-de-Bourgueil - sa. 15 à 20h30 et di. 16 à 15h - Centre Culturel du Clos Marçais Comité des Fêtes de St-Martin-de-la-Place - 06 38 72 73 78

16 - Brocante Les Rosiers-sur-Loire Place du Mail - ENCAR 06 31 80 44 43

17 - Spectacle Jeune public "Il était une fois... le petit chaperon rouge"

Cie Clin d'œil - Centre culturel du Clos Marçais 15h - 02 41 38 43 06



27 - Spectacle Jeune public "Clé amulette" Cie six monstres - Maison des Loisirs A. Courtaud - 16h - Les Amis des Livres - 02 41 51 80 88

29 - Concours de pétanque réservés aux licenciés - terrain de pétanque, près du camping de Gennes - 14h - Gennes pétanque 06 70 72 30 61

AGENDA

FEVRIER

29 - Loto Centre Culturel du Clos Marçais - 20h - Comité des Fêtes de St-Martin-de-la-Place
06 38 72 73 78

MARS

7 et 8 - Festival du film positif
espace Les Ponts - Eoliharpe
<https://www.festivalfilmpositif.com/>

7 - Concours de belote Maison des Loisirs A. Courtaud - 20h - Gennes Pétanque - 06 70 72 30 61

10 - Cinéma (programmation non connue à ce jour) 15h - 20h30
Maison des loisirs A. Courtaud
Familles rurales

15 - Spectacle Jeune public "L'épopée Loopée" Cie Les Trombines - Salle des Loisirs M. Bonvalet - 15h - Grézillé Loisirs
assogrezilleloisirs@gmail.com

15 - Brocante Les Rosiers-sur-Loire
Place du Mail - ENCAR 06 31 80 44 43

15 - Ouverture de la truite Lavoir de Sarré - La Truite Gennoise
06 50 49 14 99 / 06 71 15 69 67

15 et 22 - Elections municipales

22 - Loto Maison des Loisirs R. Sauleau - 14h - comité des fêtes des Rosiers-sur-Loire

28 - Soirée dansante de l'Ecole St Michel Maison des Loisirs André Courtaud - APEL St Michel -
apelsaintmichel49@gmail.com

28 - Concert "Abhisek Lahiri"
Eglise de Bessé - 20h30 - Zic à Bessé
<http://zic-a-besse.fr>



En mars - Vente de brioches

Tennis Club Rosiérais
elvina.gazeau@gmail.com

AVRIL

3 - Carnaval et Boum 18h (début du défilé) - Place du Mail - Amicale de l'école Anja Schaul
amicaledelecoledesrosiers@gmail.com

4 - Soirée "Féria" Maison des Loisirs A. Courtaud - 19h30 - ESGR Football - esgrfoot49350@gmail.com

5 - Rando Loire et Patrimoine
Salle de Trèves - 8h Comité des fêtes de Trèves-Cunault - <https://cunaultanimation.fr/>

5 - Randonnée pédestre et VTT
Ecole Sacré Cœur de Grézillé - 8h30 - APEL Grézillé
apel.grezille.sacrecoeur@ec49.net

12 - 2^{ème} Concours d'agility Salle des Loisirs de Trèves - 8h à 17h - Club canin de Gennes-Val-de-Loire
06 83 85 11 39 ou 06 95 09 05 63



Du 14 au 19 - Tournoi jeunes

Tennis Club Rosiérais
sabrinabourdin@orange.fr

14 - Cinéma (programmation non connue à ce jour) 15h - 20h30
Maison des loisirs A. Courtaud
Familles rurales

18 - Conférence-débat "Histoire du compagnonnage" Maison du Vieux Puits - 15h - Le Thoureil Loisirs
lethoureil.loisirs@gmail.com

19 - Fête de la truite devant le moulin de Sarré - La Truite Gennoise
06 50 49 14 99 / 06 71 15 69 67

19 - Brocante

➔ Les Rosiers-sur-Loire - Place du Mail - ENCAR - 06 31 80 44 43
➔ Le Thoureil - rue du Mail - Au fil de l'art www.aufieldelartlethoureil.fr

20 - Spectacle Jeune public

"Petit terrien ... entre ici et là" Cie Hanoumat Espace Les Ponts
16h Courants d'Loire -
06 47 61 02 15



26 - Spectacle Jeune public "Inspecteur Cornichon contre Bernard le canard" Cie Micado
Salle des Loisirs de Trèves - 15h
Tourisme et Cunault - 02 41 67 92 55

26 - Concours de pétanque Stade aux Rosiers-sur-Loire - Association Rosiers Pétanque Gennes-Val-de-Loire - buduf@free.fr

26 - Randonnée Loire et Coteaux
Maison des Loisirs R. Sauleau - 8h
COR Les Rosiers
clubrandolesrosiers@gmail.com

26 - Concert église Notre Dame des Rosiers - 15h30 - Les amis de l'orgue des Rosiers - 02 41 38 53 96

28 - Forum "Bien vieillir" Maison des Loisirs A. Courtaud - Coordination autonomie - 02 41 83 22 20

30 - Marché de printemps école Saint Michel - APEL St Michel
apelsaintmichel49@gmail.com



Réponses : A.2 / B.2 / C.2 / D.1 / E.3 / F.2 / G.1 / H.3

Merci d'envoyer toutes les informations concernant les futures manifestations (date, lieu, heure) sur la messagerie : comm.gvl@gmail.com ou sur le site internet www.gennesvaldeloire.fr/Agenda - Proposer un évènement

Lettre d'information Décembre 2019
Mairie - 19, rue Nationale Les Rosiers-sur-Loire 49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE 02 41 51 80 04 Rédaction Commission Communication Directeur de Publication Jean-Yves FULNEAU
Création et mise en page Commission Communication ISSN n° 2679-6562 Dépôt légal à parution Impression Loire impression
Tirage 5 000 exemplaires © : commission communication, Associations et Pixabay - Photos non contractuelles